

**LEFEBVRE LESPINE**  
**de Honfleur à la Guadeloupe puis Saint Domingue**

*Bernadette et Philippe Rossignol*

*Philippe Clerc* ayant signalé sur la Liste GHC trois pages des Papiers Chatillon mis en ligne sur le site des archives départementales de Gironde, nous les avons consultées : il s'agit d'un « brouillon » d'arbre généalogique précédé de la copie d'une requête de deux frères LE FEBVRE, Jean Jacques et Louis Antoine. Examen fait, c'est bien la famille présentée en mars 2007 dans notre bulletin par *Jacques le Marois*<sup>1</sup> et le brouillon est celui de la requête qui figure, avec plusieurs autres documents, dans le dossier E 271, numérisé par les ANOM, accompagnée donc dans les Papiers Chatillon par un arbre généalogique.

Voici d'abord le début du texte de la requête :

*Requête présentée au roi par Jacques Le Febvre sieur de Lépine, commandant au quartier Morin en l'isle Saint Domingue et par Louis Antoine Le Febvre son frère chevalier de Saint Louis, ancien capitaine de cavalerie dans la mestre de camp générale, ci devant mousquetaire dans la première compagnie reçu au mois d'août 1734 : il y a plus de cent ans que leur famille s'est transplantée de la province de Normandie dont elle est originaire pour s'établir dans les isles. Noble Georges Le Febvre leur bisaïeul fut capitaine lieutenant de la compagnie colonelle de la Guadeloupe et de son mariage contracté en la ville de Honfleur avec dlle Françoise Fosse il en avait eu pour fils unique noble homme Jean Le Febvre né paroisse Ste Catherine de Honfleur. Ce Jean Le Febvre passa ainsi que son père à la Guadeloupe où il épousa par contrat du 27/02/1666 dlle Elisabeth Le Royer native du Havre veuve du sieur Jean Le Vanier habitant de la Guadeloupe que le dit sieur Le Febvre sauva des Anglais par le courage et le zèle qu'il employa en cette occasion où fut tué un de ses fils ce qui lui procura comme récompense un brevet de lieutenant de Roy. Pierre Le Febvre l'aîné de ses enfants, né à la Guadeloupe, fut fait major des milices au quartier de l'Artibonite puis commandant du Quartier Morin ; il épousa par contrat du 23/04/1709 Catherine Françoise Coquièrre fille de Jacques tué à la guerre de la Savane contre les Espagnols. C'est de ce mariage que sont nés les exposants.*

*Contrat de mariage du dit Jean Jacques Le Febvre, fils de Pierre commandant et capitaine de milice du quartier Saint Louis et de dame Catherine Françoise Cocquièrre, avec Marie La Case le 24/02/1733 en présence de Pierre, Thomas, et Antoine Le Febvre frères du futur.*

*Certificat donné au Cap le 01/10/1739 par le sieur de Chastenay lieutenant de roi au gouvernement général des Isles de l'Amérique*

Nous pouvons ainsi compléter en amont la généalogie de 2007 et rattacher cette famille de **Saint Domingue** aux LEFEBVRE de la **Guadeloupe**.

---

<sup>1</sup> GHC 201, mars 2007, p. 5125-26. Voir aussi son site dans lequel il a intégré des éléments de GHC : ceux de l'ascendance guadeloupéenne, ici présentés, que nous lui avons communiqués après publication de l'article dans notre bulletin, et ceux de E271 ; liens par ce site avec divers documents : <http://www.lemarois.com/jlm/data/j32choiseul.html#LEFE>

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

La famille de la Guadeloupe était dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle établie Montagne de Bellevue. Or celle-ci se trouve sur l'actuelle commune de la Basse-Terre, dont les registres conservés (Mont Carmel) commencent en 1679, limitrophe de celle du Baillif dont les registres paroissiaux antérieurs à 1751 ont disparu...

Sources :

- (A) E271 : Jean-Jacques LEFEBVRE, sieur de LÉPINE, Saint-Domingue, 1762 (vues 406-426)
- (B) Recensement de la Guadeloupe en 1664 :  
Mr de LEPINNE Georges LEFEBURE, 50 ans  
Françoise FOSSE, sa femme, 45 ans  
Jean LEFEBURE, leur fils 22 ans
- (C) Recensement de la Guadeloupe en 1671 :  
Mr LEFEBVRE LESPINE  
Françoise FOSSÉ  
LEFEBVRE, aide-major  
dlle Elisabeth LE ROYER, 1 garçon, 2 filles
- (D) Papiers Chatillon aux AD 33, 61 J 15, vues 93-96
- (E) Compte de tutelle Perné Durecourt, 05/10/1761 (LXIX-691), *Jacques Le Marois* et dossiers E334

Le « Sr de Lespine » est cité par le RP Dutertre parmi ceux qui accompagnent Hoüel dans son voyage de retour à la Guadeloupe : parti de Paris en avril 1645 Hoüel s'embarqua à La Rochelle et arriva à Basse Terre le 29 mai. En février 1646 c'est sans doute lui qui est cité comme « un Sergent nommé l'Espine » et en juillet 1654, quand Hoüel repartit pour France afin de tâcher de convaincre son beau-frère Boisseret à lui céder sa moitié de la Guadeloupe, il laissa à son frère le commandement de la Basse Terre de la Guadeloupe, avec l'appui du « sieur de l'Espine, lieutenant de ma compagnie »<sup>2</sup>.

Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, on voit l'importance de la famille :

Recensement de 1664 (B), Montagne de Bellevue (premier cité) :

Mons<sup>r</sup> de Lepinne George Lefebure, 50 (ans), d<sup>elle</sup> Françoisse Fosse sa femme, 45  
Le Sr. Jean Lefebure leur filz, 22  
Leonard, serviteur, 23, Jean Bertran, serviteur, 23<sup>3</sup>  
Minguet, grand nègre, 40  
Claude, grand nègre, 47  
Pierre, nègre, 26  
Collin, nègre, 15  
Louis, petit nègre, 10  
Dedée, mulastre, 2  
Marye Dangouille, femme de Minguet, 30  
Catherine, femme de Claude, 50  
Marye, négresse veufve, 40  
Marya, négresse veufve, 30  
Marguerite, veufve, 25

---

<sup>2</sup> Dutertre, Histoire générale des Antilles habitées par les Français, I p. 264, 268, 310, 467.

<sup>3</sup> très probablement des engagés, ici connus par leurs seuls prénoms, comme les nègres

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Françoise, négresse, 12  
Ysabeau, petite négresse, 8  
Marotte, 7  
Jeanne, mulastresse, 18 mois  
Jeanneton, petite négresse, 2

Dans la liste des habitants sucriers de 1669 <sup>4</sup>, « Georges Lefebure » est cité le premier de la Montagne de Bellevue, pouvant faire 29 000 livres de sucre par an. Mais ce n'est pas le plus riche de cette Montagne, il vient après « Messieurs Henry » (80 000) et « Christian Baruick » (56 000).

Recensement de 1671 (C), dénombrement et terrier :

Montagne de Bellevue, dénombrement :

Mons<sup>r</sup> Lefebure Lespine et Françoise Fossé sa femme ; 3 nègres, 7 négresses, 1 négrillon, 3 négrites, 1 mulâtresse ; catholiques ; 2 fusils, 1 pistolet, 1 épée ; 2 chevaux, 2 cavales, 2 bœufs, 2 vaches, 2 veaux

Mons<sup>r</sup> Lefebure ayde major et dam<sup>elle</sup> Elisabeth Le Royer sa femme ; 1 fils et 2 filles ; 8 nègres, 6 négresses, 1 négrillon, 1 négrite ; catholiques ; 3 mousquets, 1 fusil, 2 pistolets ; 4 chevaux, 1 cavale, 1 pouliche, 8 bœufs, 1 vache, 1 génisse, 2 bouvards

Montagne de Bellevue, terrier :

Mr Lefebure Lespine, habitation (sans précision de dimension ni de culture) entre la rivière aux Herbes et les terres de Mr Hinselin ; 1 moulin, 1 sucrerie, plusieurs cases

Le sr Lefebure ayde major, habitation de 150 pas de large sur 400 de haut, toute en savane, entre les terres des RP Jésuites et une ravine

Mr Lefebure ayde major ès noms, habitation de 363 pas de large par un côté et 213 de l'autre sur 700 de haut, entre le grand chemin et la rivière Saint Louis, avec 1 case en charpente, 1 moulin, 1 sucrerie ; 200 pas en cannes, 100 en vivres, 200 en savane et le reste en bois

### **Généalogie**

I Georges LEFEBVRE sieur de LÉPINE (ou L'ESPINE)

arrivé à la Guadeloupe en 1645 ; lieutenant de la Compagnie de Charles Houel (1654) ; capitaine lieutenant de la compagnie colonelle (A vue 413, 415) <sup>5</sup>

o ca 1614 (50 ans en 1664, B) + 1671/

x ca 1640 près de Honfleur (Calvados, 14) (A vue 413) <sup>6</sup> Françoise FOSSÉ

o ca 1619 (B) Honfleur (A vue 415)

---

<sup>4</sup> Correspondance des gouverneurs, C/7a/1 f° 163-164

<sup>5</sup> Nous avons noté qu'il fut membre du conseil supérieur de Charles Houel mais, n'en retrouvant pas la source, nous le mentionnons ici pour mémoire.

<sup>6</sup> C'est le dossier de demande de confirmation de noblesse (A) à la fin du XVIIIe qui nous donne les informations sur l'origine de la famille. Nous n'avons pas retrouvé la famille à Honfleur. Georges Lefebvre sieur de Lépine faisait partie des nombreuses personnes que Charles Houel emmena avec lui à la Guadeloupe en 1654 ; il était très probablement accompagné de sa femme et de leur fils qui avait alors une douzaine d'années. Or Louis Houel, père de Charles Houel, avait acquis le domaine de Vasouy, près de Honfleur, d'où peut-être la relation de confiance de Charles Houel avec le « sieur de l'Espine ».

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

+ 17/07/1690 Basse-Terre (Mont Carmel) « Mademoiselle Lepine Lefevre » (ou sa belle-fille ci-après ?)

d'où :

### II Jean LEFEBVRE LÉPINE

passé en Guadeloupe avec son père et sa mère ; aide major en 1671 (C), capitaine de la compagnie colonelle de la Guadeloupe en 1691, 1694, s'est distingué aux sièges de la Guadeloupe en 1691<sup>7</sup> et de la Martinique en 1693<sup>8</sup> où il commandait une troupe d'enfants perdus<sup>9</sup> (A vue 414, 415)

o ca 1642 Honfleur (Sainte Catherine)<sup>10</sup> (22 ans en 1664 : B) ; fils unique (A vue 413)

+ 1694/

sur l'arbre D il est indiqué que deux des témoins du contrat de mariage de 1666<sup>11</sup> étaient Henry Guesnon sieur de Lacavée et Guillaume Prévost, capitaine commandant un des vaisseaux de la Compagnie des Indes, cousin du marié ; il doit s'agir peut-être plutôt de cousin de la mariée, Henry Guesnon étant du Havre, comme elle, et arrivé à Marie Galante en 1660<sup>12</sup>.

x Cm 27/02/1666 Guadeloupe, Me Manichet (A vues 413, 415), Élisabeth LE ROYER

o Le Havre (A vues 413, 415)

+ ? 17/07/1690 Basse-Terre (Mont Carmel) « Mle Lefebvre Lepine » (ou sa belle-mère ?)

ax /1664 Jean LEVANIÉ, habitant de la Guadeloupe (A vue 413)

d'où :

### III 1 Jean LEFEBVRE LÉPINE x 1666 Élisabeth LE ROYER

1 fils et 2 filles en 1671 (C)

#### 1 Pierre LEFEBVRE

passé **de la Guadeloupe à Saint-Domingue** où il est major de milice infanterie à l'Artibonite 04/11/1710 (A vue 414) puis major au Quartier Morin (A vue 413, 414)

o /1671 Guadeloupe

+ avant le 01/10/1739 « né à la Guadeloupe, depuis 38 ou 39 ans à Saint-Domingue » (A vue 414)

x Cm 23/04/1709 Cap Français Me Rocher (A vue 414)<sup>13</sup> Catherine Françoise COQUIÈRE, fille de Jacques « tué avec un de ses fils à la guerre de la Savane contre les Espagnols »<sup>14</sup> (A vue 413)

---

<sup>7</sup> Guerre de la Ligue d'Augsbourg 1691-1697 : les Anglais s'emparent en mars 1691 de Marie Galante et font une descente sur Basse Terre en avril mais en sont chassés en mai. Georges, le dernier fils de Jean, âgé de 16 à 17 ans, trouvera la mort lors des combats de défense de Basse Terre.

<sup>8</sup> Les Anglais font une descente à Sainte Anne et à Saint Pierre.

<sup>9</sup> troupe de soldats détachés en avant-garde, en éclaireurs. Le nom évoque bien le danger qu'ils courent.

<sup>10</sup> les registres paroissiaux de cette paroisse ne commencent qu'en 1659

<sup>11</sup> cité mais non joint au dossier E271

<sup>12</sup> voir GHC 84, juillet-août 1996, p. 1676-77

<sup>13</sup> Les registres du Cap ne sont conservés que de 1777 à 1788

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

ax Thomas LEFEBVRE  
Descendance IV 1.1.

2 Élisabeth LEFEBVRE  
o /1671

+

ax (Marie Galante ?) Christophe **FONTENAY**  
bx 20/04/1711 Basse-Terre (Mont Carmel) Claude **MESNAUD**, fils de Jean, maître tailleur d'habits, et Marie AUBERT  
o 25/06 b 01/07/1685 La Rochelle (Saint Jean) ; p Claude Moreaux, marchand ;  
m Marianne Cosson (4<sup>ème</sup> de 9 frères et sœurs nés de 1679 à 1691)

3 fille (C) o /1671

4 Georges LEFEBURE  
o ca 1674/75

+ « tué dans un combat pour la défense de l'île contre les Anglais, fils de Monsieur Lefebure, capitaine de la colonelle ; il était âgé de 16 à 17 ans et s'était disposé à la mort ayant reçu les sacrements de pénitence et de communion quelques jours avant l'attaque »

(+) 29/04/1691 dans l'église du Mont Carmel

IV 1.1 Pierre LEFEBVRE x 1709 Catherine François COQUIÈRE

Le couple avait 9 enfants, d'après un document de 1762 (A, vue 420), parmi lesquels (ordre de naissance inconnu) :

### **1 Jean Jacques LEFEBVRE sieur de LÉPINE, dit Lefebvre l'aîné**

capitaine de dragons (1762) ; capitaine commandant au Quartier Morin de Saint Domingue <sup>15</sup> (A vue 413) ; congé pour santé en France en 1754 (A vue 416) ; ne retourne pas à Saint Domingue ; à Paris avec son épouse et leurs 6 enfants (E) ; logé en son hôtel de Fieubet, quai des Célestins <sup>16</sup>, paroisse Saint Paul en 1768 (A) ; tuteur de son neveu Perné Durecourt pour la partie des biens à Saint Domingue (E)

---

<sup>14</sup> Le combat de la Savane de Limonade, le 21 janvier 1691, où périrent 300 Français et le gouverneur, M. de Cussy, est rapporté par Moreau de Saint Méry dans sa « Description... » page 189-190. Par le traité de Ryswick, le 28 septembre 1697, qui met fin à la guerre de la Ligue d'Augsbourg, l'Espagne reconnaît officiellement à la France la partie occidentale de l'île de Saint Domingue où les Français s'étaient installés depuis des années.

Jacques Coquièrre, 26 ans, né à Coutances, fils de Jacques (et donc frère de Catherine François), s'est embarqué à Nantes pour Saint Domingue le 12/04/1715 (CGO). Voir la descendance à Haïti d'un descendant, « Pierre Coquièrre dit Dupiton », né vers 1768, dans GHC 165, décembre 2003, p. 4019-20 (in « Le président Boyer et sa famille », par Peter Frisch).

<sup>15</sup> Les registres du Quartier Morin ne sont conservés que de 1777 à 1790

<sup>16</sup> Hôtel que Gaspard de Fieubet fit construire par Jules Hardouin-Mansart en 1676, au coin de la rue du Petit Musc. Il resta dans sa famille jusqu'en 1758. Jean Jacques Lefebvre sieur de Lépine fut donc un des premiers parmi les nombreux propriétaires qui s'y succédèrent ensuite. C'est aujourd'hui le siège de l'École Massillon. Sa façade, très redécorée en style baroque au XIXe siècle, vient d'être restaurée.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

b 01/05/1712 (4 mois) Saint-Louis du Quartier Morin (Saint-Domingue) (A vue 414)  
+ 1769/1773 (GHC p. 5125 et ci-après)

x 24/02/1733 (A vue 413) Marie LACASE ou LACAZE, fille de + Jean et Marie JESUS (A)

o Notre Dame de la Petite Anse  
+ 1773/

postérité : six enfants en 1762 (A vue 421) ; parmi lesquels quatre filles survivantes (voir p. 5125-26 de l'article de GHC 201, mars 2007) :

1.1 Marie Sophie LE FEBVRE

x Louis Bénigne du TROUSSET **d'HÉRICOURT** comte d'Héricourt <sup>17</sup>

1.2 Elisabeth Jeanne LE FEBVRE

x Charles François Camille de CONSTANTIN sgr **de LA LORIE**

1.3 Marie Louise Félicité LEFEBVRE

x Adrien Jacques Etienne comte **de MALDÉRÉE**

1.4 Marie Catherine Julie LEFEBVRE

x Joseph Louis **de LA NOÛE de LA GRANCHE**

2 Louis Antoine LEFEBVRE

chevalier de Saint-Louis ; ancien capitaine de cavalerie ; mousquetaire de 1<sup>ère</sup> compagnie reçu en avril 1734 (A vue 413) ; capitaine au régiment de la mestre de camp générale cavalerie (id.), demeurant à Paris rue des Bons Enfants paroisse Saint Eustache en 1761, alors qualifié Messire, écuyer (E) ; propriétaire à La Petite Rivière d'une indigoterie et d'une cotonnerie (voir ci-après)

o 09/02 b 18/09/1718 Saint-Louis du Quartier Morin (A vue 414)

+ 1772/ (sans alliance, ni postérité légitime : voir ci-après)

3 Pierre LEFEBVRE; officier ! 1733 (A vue 414)

4 Thomas LEFEBVRE; officier ! 1733 (A vue 414)

5 Marie Françoise Élisabeth LEFEBVRE

+ /1761

x Cm 16/04/1736 Le Cap Français (p. 5126) Messire Charles **PERNÉ**

**DURECOURT**, écuyer, chevalier de Saint Louis, major au Cap Français (puis lieutenant de roi au Fort Dauphin puis au Port de Paix) (E), fils de Charles Nicolas baron **de PERNAY DU RECOURT** <sup>18</sup>

+ 16/04/1752 village de Soindres près Mantes (Yvelines, 78) (E et p. 5126) ;  
testament 10 et 14/04/1752 Me Ducorps de La Grave, Mantes (E)

d'où postérité

6 Guillaume René LEFEBVRE

+ /1761

légataire universel avec ses frères Lefebvre l'aîné et Louis Antoine, chacun pour 1/3 de Paul Coquière (E)

---

<sup>17</sup> C'est probablement le « gendre au service » soutenu par son beau-père qui n'a pu payer la dot prévue au contrat de mariage (voir ci-après dossier E 271, vues 420-23)

<sup>18</sup> Sur un fils **PERNÉ DURECOURT**, aussi prénommé Charles, voir le dossier E 334 et GHC 25, mars 1991, p. 292-93, la lettre de Jean Huvé, notaire à Magnanville près Mantes, à « Monsieur Durecourt » et son épouse « Madame de Pernay », en 1777 ; et sur le décès de ce Charles en 1799 à Paris, voir GHC 110, décembre 1998, p. 2370. Voir aussi l'index de la « Description... » de Moreau de Saint-Méry, à « Pernay du Recourt ».

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

7 Marie LEFEBVRE <sup>19</sup>

+ 1753/

x François **LE BRAY**, négociant à Saint Domingue <sup>20</sup>

+ avant le 19/03/1753, date du partage après décès par Me Auriol

Dossier E 271 (A) [pièces reclassées ici chronologiquement] :

- vues 416-418 : lettre de Vaudreuil datée du Port au Prince 19/06/1754, envoyant à **Jean Jacques Le Febvre**, au Cap, son congé pour santé en France, accompagné d'un nègre domestique ; il souhaite son prompt retour dans l'île et salue à la fin « Madame et Mesdmes vos filles [...]. Vous leur devez trop pour ne pas sacrifier encore quelques années de séjour en ce pays cy à leur fortune. »
- vues 424-425, mars-avril 1762, procès entre Pierre Charles et Jean Baptiste Louis Rohault frères, négociants associés à Paris, créanciers, et **Jean Jacques Lefebvre** capitaine de dragons quartier Saint Louis de Saint Domingue leur débiteur ; requêtes au Roi des uns et de l'autre.
- vues 420-423, non daté (vers 1762), requête au roi par **Jean Jacques Lefebvre**, capitaine de dragons demeurant au quartier Saint Louis : ayant fixé son habitation à Saint Domingue, a pu, après le décès de son père, acquérir de ses huit frères et sœurs sa succession en payant comptant et a ainsi formé des possessions « très considérables ; elles montent à la valeur de 3 millions et lui rapportent un revenu annuel d'environ 200 000 livres » Mais il a été obligé de passer en France pour raison de santé puis la guerre <sup>21</sup> et sa mauvaise santé lui ont « fermé le retour vers son pays ». Biens confiés à des économistes mais depuis 7 ans il n'en touche aucun revenu ; il soutient en France sa femme, ses 6 enfants et un gendre dans le service, ne pouvant fournir la dot promise à sa fille. Obligé de s'endetter, il demande d'arrêter les « poursuites violentes » de ses créanciers et un délai de deux ans.
- vues 413-415 : requête non datée (probablement 1768) des deux frères LE FEBVRE, **Jean Jacques et Louis Antoine**, pour être maintenus dans leur noblesse d'origine (début transcrit en première page de cet article ; éléments utilisés dans la généalogie ci-dessus, source A et D)
- vue 412 signé Lefebvre, Paris, hôtel de Fieubet quai des Célestins, 17/09/1768 : réclame les titres de famille qu'il a remis 8 ans auparavant à M. Berryer, ministre de la marine <sup>22</sup>, ces titres lui étant nécessaires « pour répondre à la demande des francs fiefs de la terre du Petit Val que j'ai récemment acquise. » <sup>23</sup>
- vues 408-411 ; mémoire (ni daté ni signé mais accompagné d'une lettre d'envoi à Dubuq par Beaujon <sup>24</sup> du 14 janvier 1769) sur « la production de M. **Lefebvre de L'Epine, commandant au Quartier Morin** en l'Isle de St Domingue, qui demande

---

<sup>19</sup> Voir GHC p. 5124 et 5126

<sup>20</sup> Cité dans la « Description... » de Moreau de Saint Méry : un des bienfaiteurs des Maisons de la Providence du Cap.

<sup>21</sup> La guerre de Sept ans (1756-1763) a coupé les relations entre les îles et la France.

<sup>22</sup> de 1758 à 1761

<sup>23</sup> Entre 1470 et 1579 en Normandie (source : Wikipedia), les roturiers ayant acquis des fiefs nobles étaient réputés nobles (donc anoblis) et exempts des impositions et leurs enfants maintenus dans la noblesse s'ils ne dérogeaient pas. Mais à partir de 1579 les propriétaires des ces francs-fiefs ne sont plus considérés comme anoblis. Ils doivent donc faire la preuve de leur noblesse ou payer les droits de franc-fief.

<sup>24</sup> Jean Nicolas Beaujon, généalogiste des ordres du Roi 1758-1772

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

des lettres de relief d'omission de qualifications nobles sur le degré de son père » : il ne rapporte aucun titre de plus qu'en 1760 ; le premier est la copie collationnée du contrat de mariage de noble homme Jean Lefebvre son ayeul du 27/02/1666, fils de noble homme Georges Le Febvre sr de L'Espine, capitaine lieutenant de la compagnie colonelle de la Guadeloupe. Il y joint un extrait de la recherche de La Galissonnière en 1667 dans la généralité de Rouen, confirmant la noblesse d'un Georges Lefebvre sr de La Touche, laissant entendre que c'est le même que son bisayeul : impossible car le premier était en 1667 dans l'élection de Caudebec et le second présent en 1666 au contrat de mariage de son fils à la Guadeloupe. Il lui faut donc justifier une possession centenaire de noblesse antérieure à 1666 et l'original de ce contrat de mariage de 1666.

### Les habitations de Saint Domingue

En 1773 la gestion de l'habitation sucrerie du Quartier Morin est confiée par Mme Le Febvre à Stanislas Foache. Grâce à cela, nous en savons un peu plus<sup>25</sup>. « Par la beauté de ses produits ainsi que par leur importance, elle surclasse à l'époque toutes les sucreries de la plaine du Cap. Ce bien prestigieux appartient à Mme Le Febvre qui réside en France avec ses filles et se repose sur un gérant du soin de son domaine. » Le gérant en 1772 était M. de Croiseuil, auteur d'une traduction en vers de l'Art d'aimer mais médiocre exploitant, l'habitation n'ayant « pas fait 600 milliers en 1772 » parce que « si l'atelier est mal nourri et la terre mal travaillée, c'est que le poète s'est fait marchand de soupe ». Stanislas Foache sollicite donc la place et « en 1773 Mme Le Febvre retire à Croiseuil sa procuration pour la donner à Stanislas. Ainsi le Quartier Morin deviendra-t-il un des plus beaux fleurons de la maison de Cap. »

En 1828 (Indemnité) les anciennes propriétaires, chacune pour un tiers, étaient trois des filles, donc alors décédées, de Jean Jacques Lefèvre : Élisabeth Jeanne épouse de La Lorie (héritières ses deux filles) ; Marie Catherine Julie épouse Denoue (héritiers ses sept petits-enfants de Vincens de Causans) ; Marie Louise Félicité épouse Maldérée (héritière sa belle-fille dont le mari était « présumé absent »).

Les anciennes propriétés étaient nombreuses et importantes :

- Petite Rivière de l'Artibonite, sucrerie Lefèvre
- Dondon, cafétéria Lefebvre du Bois de Lance
- Limonade, sucrerie Lefebvre du Bois de Lance

En 1832, c'est la liquidation de l'indemnité pour les héritiers de Louis Antoine Lefebvre, ancien propriétaire à la Petite Rivière de l'Artibonite de l'indigoterie Lefebvre ou La Belle Hôtesse et de la cotonnerie Lefebvre ou La Malminière, à la Coupe à l'Inde. Ses héritiers, « dans différentes proportions », sont très nombreux, dont les descendants de ses trois nièces ci-dessus, deux nièces Pernet du Recourt, quatre Choiseul-Beaupré descendants de sa sœur épouse Le Bray et d'autres que nous ne pouvons identifier, probables descendants de ses trois autres frères (Pillat de La Coupe, Amoureux, Sohier, Joly) ; mais surtout, pour la plus forte proportion, la moitié, « **André EDME dit de LÉPINE** » qui pourrait bien être un fils naturel reconnu,

---

<sup>25</sup> Mémorial d'une famille du Havre, Stanislas Foache, négociant de Saint Domingue, 1737-1806, par Maurice Begouen-Demaux, Société de l'histoire des Colonies françaises, 1951, p. 47-48.



## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

désigné sous l'ancien nom de branche de la famille, et ce alors que même le nom patronymique était éteint.

### Conclusion

Cette étude généalogique et en particulier l'examen du dossier E 271 mettent en évidence un fait fréquent pour d'autres familles des Antilles : les riches habitants sucriers des Antilles, et particulièrement de Saint Domingue, prétendaient à la noblesse et s'efforçaient de faire reconnaître leurs « titres de famille » quand c'était nécessaire en France, pour marier leurs filles ou faire élever leurs fils dans des écoles militaires et leurs filles à Saint Cyr, ou encore pour être exemptés des droits à payer lorsqu'ils achetaient une terre noble. Selon les époques, les généalogistes des ordres du roi et les juges d'armes étaient plus ou moins complaisants et jugeaient valables ou non les titres présentés par les « habitants » des îles. Ici nous voyons que Louis Antoine a été reçu mousquetaire en 1734 et qu'il est qualifié d'écuyer en 1761 mais que, moins de dix ans après, on demande à lui et son frère de faire la preuve de leur noblesse, quand Jean Jacques veut éviter de payer les droits de franc-fief !

Autre cas fréquent aux Antilles, les successions des habitants-propriétaires lorsqu'ils ont plusieurs enfants. Une habitation sucrerie ne peut être divisée et reste en co-propriété entre les héritiers, gérée par l'un d'eux, ou bien un des frères rachète les droits des autres, s'endettant alors sans fin et s'exposant à d'éternelles réclamations de tel ou tel membre de la fratrie.

Enfin, autre cas d'espèce, les relations entre les propriétaires en France et leurs géreurs aux îles et en conséquence les difficultés avec leurs créanciers. Nous voyons ici que le gouverneur de Vaudreuil doutait de la sincérité de Jean Jacques Lefebvre quant à son retour à Saint Domingue à la fin de son congé de santé en France. Il est vrai que la guerre de Sept ans est intervenue alors. Quoi qu'il en soit, Jean Jacques se retrouve dans la situation de tant d'autres « propriétaires absentéistes », changeant sans cesse de géreurs pour incompetence ou malhonnêteté, réelle ou supposée, attendant les revenus de leur habitation, poursuivis par leurs créanciers mais continuant à mener grand train : logé à l'hôtel de Fieubet (locataire ou propriétaire ? nous l'ignorons), il achète une terre noble.

Mais, beaucoup plus intéressant pour nous, nous voyons le destin exemplaire sur un peu plus d'un siècle d'une famille qui descend d'un compagnon de Charles Houel gouverneur et seigneur propriétaire de la Guadeloupe : le père et le fils partis pour la Guadeloupe à l'époque des pionniers et des guerres contre les Anglais, le petit-fils parti à son tour pour Saint Domingue aux débuts de la colonisation de l'île, ses enfants dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle habitants notables dans cette île puis assimilés à la noblesse et bien établis à Paris. Et en 1830, le nom est éteint mais les descendants se multiplient dans diverses familles.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)